



**St JULIEN
DE
VOUVANTES**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, réuni le 7 février 2022 sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire

ECOLE PUBLIQUE DES ROCHETTES- CAPTEURS CO2

La lutte contre la transmission du SARS-Cov2 nécessite une mise en œuvre très rigoureuse des protocoles sanitaires et des gestes barrières. En particulier, la stratégie de maîtrise du renouvellement de l'aire dans les établissements scolaires implique une aération très régulière ou une ventilation mécanique des locaux. Des capteurs de CO2 permettent de vérifier que le renouvellement de l'air est correctement effectué et, à défaut, de prendre des mesures correctives.

Le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) recommande l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local et contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

Le gouvernement a décidé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'Etat aux collectivités territoriales pour l'achat de capteurs de CO2, afin d'en équiper les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement.

Les besoins de l'école publique des rochettes sont de 5 capteurs : 3 classes + bibliothèque + cantine.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise NEXELEC pour un montant total de 786.78 € TTC.

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus Végétariens :

Depuis le 1^{er} février 2022, Océane de Restauration assure la livraison des repas au niveau du Restaurant scolaire et invite le conseil municipal à délibérer sur les menus végétariens.

En effet, la loi Egalim implique de mettre à la carte un menu végétarien au moins une fois par semaine. Cette obligation s'applique aux gestionnaires de restaurants collectifs servant plus de 200 couverts par jour, qui doivent s'adapter aux adeptes du végétarisme et des nouvelles habitudes nutritionnelles depuis le 1^{er} novembre 2019.

Compte tenu du nombre de repas servis par jour (80 à 90 repas), la commune n'a pas obligation de respecter cette mesure, et après discussion, il a procédé au vote à bulletin secret du maintien ou non des repas végétariens.

Le résultat est le suivant :

- 10 voix pour le non maintien « repas végétarien »
- 2 voix pour « repas végétarien 1 fois tous les 15 jours »

Les repas végétariens sont donc supprimés.

Règlement intérieur :

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau règlement intérieur proposé par la commission scolaire et l'approuve à l'unanimité.

Il prendra effet à partir du 21 février 2022 et est présenté en annexe.

Une adresse mail dédiée au service cantine va être créée pour simplifier le suivi du service APS-CANTINE.

Les familles vont être informés par mail de ces changements avant la reprise de l'école (soit le 21 février 2022).

Fait à St Julien de Vouvantes, le 14 février 2022

Le Maire,
Jean-Michel CHEVALIER